

APPENDICE No 7

mais s'il ment dans son serment, vous pouvez peut-être le surprendre, mais aussi vous pouvez ne pas le surprendre.

M. Devlin:

Q. Outre la question des entrepôts frigorifiques, trouvez-vous à la suite de vos investigations, d'autres raisons tendant à causer l'augmentation des prix?—R. Vous voulez dire par suite de la manipulation et de la combine?

Q. Par manipulation, pas nécessairement combine—ou le contrôle du commerce?—R. Je n'ai trouvé aucune preuve de cela.

Q. Quant aux profits sans raison, avez-vous trouvé quelque chose dans ce sens?—R. Oui, mes rapports font allusion aux profits sans raison. Vous les avez sur la table.

Q. Avez-vous fait des investigations relativement aux travaux de la "Dominion Cannery's Association" et le commerce en gros des fabricants de conserves?—R. Juste avant de quitter le service du ministère du Travail, j'avais à peu près terminé, par l'entremise sans doute de mes fonctionnaires, une investigation très complète sur les "Dominion Cannery's." Rien n'a paru depuis.

Le vice-président:

Q. J'ai cru comprendre, à ce que vous avez dit ce matin, que tous ces renseignements, continués après votre démission tout comme avant, se trouvent maintenant entre les mains du département des Statistiques?—R. Je parle de ce qui s'est passé jusqu'au jour où j'ai donné ma démission.

Q. Vous êtes sous l'impression que ce travail a été continué dans une certaine mesure après cela?—R. Dans une certaine mesure dans tous les cas, et il est probable qu'on a ajouté certaines choses que je ne connais pas.

M. Douglas:

Q. Nous pourrions peut-être obtenir les résultats de votre enquête relativement aux "Dominion Cannery's"?—R. Ce rapport doit être dans les archives, mais il faudrait l'en faire extraire par une personne ayant la compétence de ce faire. Mlle McKenna, qui était mon adjointe en chef, une employée très capable, s'est mariée depuis et a quitté le service. Elle serait la personne que je recommanderais. Elle faisait ce travail sous ma direction, et si on pouvait la convaincre de terminer ce travail, il serait d'une très grande valeur aujourd'hui. Il faudrait probablement qu'elle soit aidée dans les questions de comptabilité, mais quant aux renseignements techniques, elle possède très bien ce sujet.

Q. Quant au rapport, sans entrer dans les détails, tel qu'il a été publié, vous avez constaté l'existence d'un arrangement entre les compagnies de raffinage sur la position qu'elles devaient occuper dans le Dominion du Canada pour les fins du commerce?—R. Non, je n'ai constaté l'existence d'aucun arrangement de ce genre relativement aux raffineries. Vous parlez maintenant du sucre?

Q. Oui.—R. Non, je n'ai constaté l'existence d'aucun arrangement de ce genre. Je ne puis pas dire qu'il existait un arrangement de ce genre. Je n'ai absolument rien trouvé à critiquer dans la question du sucre. Non seulement je n'ai rien trouvé à critiquer, mais même je leur ai donné une petite poussée dans le dos. J'ai pensé qu'ils avaient agi admirablement bien.

M. Nicholson:

Q. Voulez-vous dire par cela que dans le procédé de fabrication du sucre et dans le fait d'importer en ce pays la matière brute, de la raffiner et de la distribuer, que ces travaux sont économiques, et que les profits se sont limités à ce que vous avez considéré comme étant un profit équitable sur cette transaction?—R. Je laisse le soin